

## LIVRET D'ACCUEIL



*Situé en plein cœur de l'Alta Rocca, dans le bourg de LEVIE, chef-lieu de canton, l'établissement est un véritable havre de paix.*

*Edifié sur 3 niveaux, d'une capacité totale de 33 lits, il offre une vue sans pareil, sur le village et sur la région de CARBINI & ORONE.*

**EHPAD ALTA ROCCA**  
**Maria De Peretti**  
**20170 Levie**

**☎ 04 95 78 41 81**

## HISTOIRE

Le 02 janvier 1989, l'établissement ouvre officiellement ses portes pour accueillir des personnes âgées prioritairement de la région et plutôt valides.

Il prend le statut de foyer-logement offrant ainsi une gestion assez souple et des services facultatifs.

Le vieillissement des pensionnaires et l'évolution de la dépendance ont conduit après quelques années à un changement de statut.

En novembre 2004, il devient un **Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes**.

Cette structure a pu être créée grâce au travail formidable d'un groupe de personnes regroupées au sein de l'association ADMR de l'Alta Rocca, mais aussi de la MSA et de l'implication des élus de la région.

Elle a été construite sur une parcelle appartenant à la commune de LEVIE, puis cédée par bail emphytéotique à l'office public départemental d'HLM qui a financé les travaux.

La gestion est assurée par l'**Union des Mutuelles de Corse-Santé**. L'UMCS, présidée par M. Jean-Pierre FABIANI et dirigée par M. Dominique ANDREOZZI a entrepris depuis 2002 de réaliser de nombreux Services de Soins et d'Accompagnement Mutualistes tels que le service à la Personne, service de soins infirmiers à domicile, service d'hospitalisation à domicile, services sociaux et éducatifs, centres dentaires et optiques, centres de santé polyvalents..

Les gestionnaires ont voulu rendre hommage à une grande résistante originaire de LEVIE, Maria de Peretti, qui a été déportée à RAVENSBRUCK et qui est décédée dans un camp. Décorée à titre posthume par le Général de Gaulle, elle a symbolisé le courage et le sens du dévouement.



## LES LOGEMENTS

D'une surface de 33m<sup>2</sup>, les logements sont proposés pour une ou deux personnes, avec un espace salon et chambre, une salle de bain et pour certains un balcon ou une terrasse. Les chambres sont également équipées de prises téléphoniques et du raccordement à l'antenne de télévision collective.



## LA PARTIE HOTELIERE

L'entretien des chambres est assuré par le personnel de l'établissement qui traite également le linge des pensionnaires.

Les petits déjeuners sont distribués en chambre tous les matins à partir de 08h00.

Le déjeuner est servi en salle à manger à 11h45 et le dîner à 18h30.

Par dérogation et sur prescription médicale, les repas peuvent être pris en chambre.

En cas d'absence, le résident doit prévenir le personnel afin d'annuler le repas.



## LE SERVICE MEDICAL

Un médecin coordonnateur est rattaché à l'établissement. Le résident dispose néanmoins du libre choix de son médecin et de la pharmacie qui lui délivrera les médicaments.

L'équipe soignante est composée de personnels IDE, d'Aides-Soignantes et d'Aide-Médico-Psychologique, ainsi que d'Agents attachés au service soins.

Les IDE libéraux peuvent être aussi amenés à intervenir dans le cadre d'une continuité de soins.

Un psychiatre et l'équipe du CMP de SARTENE passent aussi une fois par mois et contribuent à une bonne prise en charge des personnes.

Des kinésithérapeutes peuvent également intervenir sur prescriptions médicales.

Des pédicures/podologues font aussi partie des intervenants extérieurs.

A noter qu'une convention a été signée avec l'hôpital local de SARTENE afin d'organiser une bonne coordination des soins dans la région et permettre l'intervention de l'hôpital à domicile (HAD) et de l'équipe mobile de soins palliatifs (EMSP).



### L'ANIMATION

Des animations diverses sont proposées tout au long de l'année, tant au niveau collectif qu'individuel :

- Jeux de cartes
- Prestations musicales
- Sorties
- Gymnastique douce
- Anniversaires
- Ateliers manuels ....

Les rapprochements inter-générationnels sont privilégiés aussi souvent que possible.



## LES CONDITIONS D'ADMISSION ET DE SEJOUR

L'établissement accueille toute personne âgée valide, semi valide ou dépendante qui a formulé le désir de vivre en institution.

L'admission est prononcée par le Directeur après examen d'un dossier médical et administratif qui doit être renseigné au préalable.

A noter qu'une visite de pré-admission effectuée par le médecin coordonnateur ou l'infirmière coordinatrice est le plus souvent envisagée, sauf contrainte particulière (éloignement du domicile..).

Dès l'entrée dans la structure, un règlement de fonctionnement vous informera sur vos droits et libertés dans l'institution.

Un contrat de séjour sera aussi visé par le résident et le responsable de l'établissement afin de préciser les obligations contractuelles.



**Le Directeur, Stéphane DE ROCCA SERRA et le personnel de la résidence vous souhaitent la bienvenue à VALLE LONGA Alta Rocca.**